Note technique 2026-01

- Il est rappelé aux concurrents que, pendant la course, pour chaque passage dans la zone de ravitaillement, un seul remplissage est autorisé et est limité en volume par la puce qui leur est fournie pour chaque voiture.

- Chaque ravitaillement ne pourra donc excéder 90L ou au plus la quantité allouée par la puce jusqu'à la coupure (ex : si la puce coupe à 90.1L, le ravitaillement est légal).

- Il est obligatoire d'utiliser la puce dédiée au véhicule ravitaillé. Tout échange de puce avec celle d'un autre véhicule (y compris de la même équipe) est interdit et pourra être contrôlé par les commissaires présents dans la zone de ravitaillement.

Technical note 2026-01

- Competitors are reminded that during the race, for each visit to the refueling zone, only one refueling is permitted, and its volume is limited by the chip provided for each car.

- Each refueling may therefore not exceed 90 liters, or at most the quantity allocated by the chip until cutoff (e.g., if the chip cuts off at 90.1 L, the refueling is considered legal).

- It is mandatory to use the chip assigned to the vehicle being refueled. Any exchange of chips with another vehicle (including within the same team) is prohibited and may be checked by the officials present in the refueling area.